

Livre 2010 : table ronde n°1
L'accès des publics au patrimoine écrit et graphique
Etat des lieux

Depuis les années 1980 (publication du rapport *Patrimoine des bibliothèques*¹), l'Etat, les collectivités territoriales et les professionnels du livre ont souhaité inscrire l'écrit dans les politiques patrimoniales nationales, régionales et locales. Cette démarche a rencontré l'intérêt du public et a permis d'affirmer la nécessité des mesures de sauvegarde, de restauration et de valorisation de l'écrit ; les objectifs fixés, notamment en matière de signalement des collections, demeurent néanmoins loin d'être atteints tandis que de nouveaux défis liés aux nouvelles technologies (collections audiovisuelles, informatisation, numérisation et internet) se posent désormais aux bibliothèques. Engagé en avril 2004, le Plan d'action pour le patrimoine écrit (Pape) a pour objectif de promouvoir l'ensemble du patrimoine conservé dans les bibliothèques publiques².

1°) Le périmètre du patrimoine des bibliothèques

a) Des patrimoines : le patrimoine écrit et graphique est constitué de documents ou ensembles de documents (manuscripts, livres et imprimés de toute nature, mais aussi cartes, estampes, photographies, partitions...), auxquels est désormais attachée une décision de conservation définitive. Ce patrimoine appartient à des institutions publiques, mais aussi à des associations³, à des établissements religieux, à des entreprises et à des particuliers, collectionneurs et bibliophiles.

b) Une double responsabilité : aujourd'hui sous le contrôle technique et scientifique de l'Etat⁴, les fonds patrimoniaux des bibliothèques publiques ont le plus souvent pour origine les confiscations révolutionnaires. Même si le poids des collections patrimoniales, de l'« héritage », repose essentiellement sur la Bibliothèque nationale de France (BnF) et les bibliothèques municipales, des centaines de bibliothèques territoriales ou relevant de l'enseignement supérieur⁵ ont vocation en France à conserver, à collecter et à valoriser des documents patrimoniaux.

c) L'action de l'Etat et la mission de la BnF : le décret de création de la BnF définit ses missions vis-à-vis du patrimoine écrit et graphique⁶. On évalue à 11 millions de volumes les fonds imprimés de l'établissement destinés à la conservation⁷ ; parmi eux, 200 000 font partie de la Réserve des livres rares. Le Département des manuscrits conserve pour sa part environ 350 000 volumes. Le ministère de la culture et de la communication affecte à la BnF un budget de fonctionnement de plus de 100 M€ par an, afin notamment d'animer une politique nationale de réseau et de coopération dans le domaine du patrimoine.

d) Une bibliothèque municipale sur quatre – soit 741 sur un total de 2 592⁸ – possède des fonds patrimoniaux, ce qui représente plus de 9,5 millions de volumes, dont 6 millions d'imprimés

¹ Louis Desgraves. *Le Patrimoine des bibliothèques*, Ministère de la Culture, 1982, qui s'appuie sur l'enquête de 1975 « *Les Fonds anciens des bibliothèques françaises* ».

² Le Pape s'appuie sur une enquête proprement dite et des plans régionaux, pilotés par les DRAC.

³ Par exemple l'Institut Mémoires de l'édition contemporaine (IMEC) et les sociétés savantes.

⁴ Décret du 9 novembre 1988 relatif au contrôle technique de l'Etat sur les bibliothèques des collectivités territoriales ; arrêté du 2 mars 1989 ; article R1422-9 et 10 du *Code général des collectivités territoriales*.

⁵ Même si la fonction de conservation est moins associée en France aux bibliothèques d'enseignement supérieur (1 million de volumes antérieurs à 1810) qu'aux BM (6 millions), on peut notamment citer les bibliothèques de l'Institut, de la Sorbonne, Mazarine, Sainte-Geneviève, la BIUM de Paris, ainsi que la BNU de Strasbourg.

⁶ Décret du 3 janvier 1994 portant création de la BnF.

⁷ Selon l'enquête de 1990, 14,7 % des collections sont antérieures à 1800, soit 1,5 million de volumes ; si l'on inclut le XIX^e siècle, on atteint 29,2 % des collections, soit 3 millions.

⁸ *Bibliothèques municipales [...] Données 2002*, Direction du livre et de la lecture, 2004.

antérieurs au XIX^e siècle, 30 000 manuscrits médiévaux et 150 000 manuscrits modernes. Parmi celles-ci, 54 ont bénéficié de mesures de classement⁹ correspondant en général à l'existence d'un important fonds d'Etat. 71 % des « imprimés patrimoniaux » sont localisés dans les bibliothèques des villes de plus de 50 000 habitants.

2°) Circulation, acquisition, conservation et signalement du patrimoine écrit

a) Au-delà des ventes publiques et de l'activité régulière de la librairie ancienne, diverses manifestations, comme la Foire internationale du livre ancien (FILA) organisée par le Syndicat de la librairie ancienne et moderne (SLAM), animent **la vie du marché du livre ancien**. Ce dernier s'inscrit dans un contexte international : au sein de l'Union européenne, la libre circulation des marchandises est la règle depuis le 1^{er} janvier 1993 ; celle-ci admet des restrictions pour certains biens, en particulier pour les « trésors nationaux ». Dans le domaine du livre, la gestion de la circulation des biens culturels produit annuellement en France quelque 2 000 certificats, 500 autorisations temporaires et 450 licences d'exportations.

b) **Les bibliothèques publiques enrichissent leur patrimoine** par des acquisitions gratuites (dons, legs, dépôt légal, collecte) et onéreuses (achats et datons). L'Etat peut exercer son droit de préemption en leur faveur. Au même titre que les musées et les autres institutions patrimoniales publiques, les bibliothèques peuvent bénéficier du Fonds du patrimoine, ainsi que de subventions spécifiquement dédiées à des acquisitions patrimoniales d'intérêt national (APIN). A côté de ce dispositif mis en œuvre au niveau central, les Fonds régionaux d'acquisition des bibliothèques (FRAB) créés en mai 1989¹⁰ contribuent également à l'enrichissement des collections selon un principe de cofinancement paritaire entre l'Etat et les régions (à hauteur de 276 000 € pour l'Etat en 2004¹¹). En revanche, les acquisitions bénéficient encore peu du mécénat¹². L'Etat attribue à la BnF une subvention spécifique de 533 000 € pour des acquisitions patrimoniales.

c) **Dans le domaine de la conservation et de la restauration**, la DLL réunit le Comité technique de restauration (CTR) qui expertise et soutient les projets de restauration d'ouvrages précieux. Les opérations visant à améliorer les conditions de conservation des fonds anciens peuvent également bénéficier du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques publiques. En 2005, douze opérations ont ainsi été financées à hauteur de 41 %.

d) Concernant le **signalement des fonds patrimoniaux**, la mise en place en 2001 du catalogue collectif de France (CCFr) a permis de réunir sous un portail commun les catalogues d'imprimés de la BnF, des 322 bibliothèques universitaires (SUDOC) et ceux des fonds anciens ou spécialisés de 57 bibliothèques municipales (déjà 15 millions de documents recensés). En parallèle sont menés de vastes chantiers bibliographiques et scientifiques, comme le *Catalogue général des manuscrits (CGM)*, les *Catalogues régionaux des incunables*, le *Patrimoine musical en région* et plus récemment le *Répertoire national des manuscrits littéraires français du XX^e siècle* et le *Répertoire des arts du spectacle*. Malgré ces efforts, de nombreuses collections sont encore mal signalées : dans certaines régions, plus de 40 % des fonds ne sont pas catalogués, voire inventoriés.

⁹ Les 54 bibliothèques municipales classées bénéficient de mises à disposition d'un ou plusieurs conservateurs d'Etat. Actuellement, quelque 150 agents sont mis à la disposition de ces 54 municipalités.

¹⁰ Mis en place sur le modèle des FRAM créés en 1982 pour les musées, ils n'existent que dans 13 régions.

¹¹ Plus de 1558 documents ont ainsi enrichi en 2004 les collections de 50 bibliothèques municipales.

¹² Depuis le 1^{er} août 2003, un dispositif législatif très complet encourage le mécénat.

3°) La valorisation du patrimoine écrit et graphique

Malgré l'absence d'enquête précise sur les publics du patrimoine écrit¹³, on note une évolution durant les dernières décennies : le nombre des lecteurs a sensiblement augmenté, mais sans dépasser le seuil de 150 000 personnes¹⁴. Le public des usagers est majoritairement issu du monde universitaire¹⁵. Le public traditionnel, érudit sinon expert, assidu et peu nombreux, a tendance à se diluer dans un lectorat élargi, moins initié et aux contours incertains.

a) L'étude scientifique des collections constitue un terrain de coopération avec le monde de la recherche. De nombreux travaux scientifiques sont menés, aboutissant notamment à la publication de catalogues raisonnés d'œuvres de graveurs et de manuscrits enluminés. Depuis 2003, la BnF lance, chaque année, un appel national à chercheurs.

b) La reproduction des collections qui facilite leur valorisation, bénéficie de l'évolution des techniques de numérisation et des supports multimédias et interactifs. La numérisation se développe avec plus de 250 opérations de numérisation recensées dans les bibliothèques¹⁶, avec l'enrichissement de *Gallica* et avec la réalisation de programmes nationaux, comme celui mené en partenariat avec l'Institut de recherche et d'histoire des textes (IRHT) sur les manuscrits médiévaux¹⁷. A l'image de la BnF, des bibliothèques proposent également des services de nature commerciale : vente de catalogues d'exposition, ainsi que de reproduction de documents. Elles sont également amenées à répondre à une forte demande d'iconographie¹⁸ et de recherche d'originaux et d'inédits de la part des éditeurs¹⁹.

c) L'animation et les manifestations culturelles font connaître la richesse du patrimoine écrit et graphique²⁰. Grâce aux expositions qu'elle réalise (17 en 2005), la BnF met en valeur ses collections²¹. En 2005, les expositions de la BnF ont accueilli 196 202 visiteurs. Les expositions de pièces exceptionnelles (*Bestiaire médiéval* avec 33 600 entrées) et de photographies (*Agence France-Presse* avec 44 382 entrées) atteignent de bons résultats, tout en restant loin des expositions organisées par des musées (*La France romane* au Louvre avec 205 000 entrées). La visibilité de ces expositions s'est élargie grâce aux expositions virtuelles. Enfin d'autres formes de sensibilisation sont menées notamment à destination du public scolaire, au travers des classes-Patrimoine (Roanne, Grenoble ou Blois) et des Projets d'action éducative par exemple, avec mise à disposition par l'Education nationale de « professeurs relais ».

¹³ Rarement comptabilisées, les données statistiques « patrimoniales » sont de nature variable et donnent rarement matière à examen.

¹⁴ A l'exception notoire de quelques institutions, comme la bibliothèque municipale de Lyon où le fonds ancien a vu le nombre de communications multiplié environ par 4 de 1975 à 1995. Dans le même temps, la fréquentation des archives départementales en France a été multipliée par 5.

¹⁵ Plus de 80 % des lecteurs de la BnF et plus de 55 % des recherches des bibliothèques municipales de Toulouse et de Valenciennes par exemple.

¹⁶ Le Catalogue des fonds culturels numérisés (www.numerique.culture.fr) recense 253 opérations de numérisation de fonds culturels par les bibliothèques françaises.

¹⁷ La base Enluminures : www.enluminures.culture.fr propose la consultation gratuite de plus de 80 000 enluminures et a permis la publication du *Moyen Âge en lumière* (Fayard).

¹⁸ Les recettes de l'activité de reproduction s'élèvent à la BnF à 1,4 M€ Plus ponctuellement, en 2005 dans le cadre de l'année Jules Verne, les bibliothèques d'Amiens Métropole et de Nantes ont été très sollicitées.

¹⁹ On peut penser aux collections *La Mémoire de l'encre*, le *Corpus iconographique de l'histoire du livre* chez Klincksieck, les albums Découvertes Gallimard...

²⁰ Une des opérations les plus remarquables est celle soutenue par la Fondation des banques CIC pour le livre, créée en 1992, à travers l'édition des dix volumes de l'ouvrage *Patrimoine des bibliothèques de France : un guide des régions* qui signale les richesses de 380 établissements.

²¹ La BnF a également contribué en 2005 à 166 expositions, en France et à l'étranger. 5 800 documents originaux ont pu être montrés au public.